



La Lettre d'information de Molsheim

N°4 et 5 - 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire le vendredi 20 juin 2014 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Désignation des suppléants des délégués pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014. Conformément à l'arrêté préfectoral du 6 juin 2014, le Conseil Municipal de Molsheim a désigné 8 délégués suppléants ayant vocation à participer aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014 en cas de défaillance d'un conseiller municipal.
Ces suppléants sont : Mme Catherine Igersheim, M. René Wirig, Mme Véronique Distel, M. Marc Grasser, Mme Dany Schitter, M. Jean-Louis Meih, Mme Christiane Eck, M. Christian Nodet.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 30 juin 2014 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 30 mars 2014. Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du dimanche 30 mars 2014.

Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 14 avril 2014. Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 avril 2014.

Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 1^{er} trimestre 2014. Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :
- Autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 29 marchés de travaux de fournitures et de services passés de gré à gré
- Autorisé l'utilisation des locaux du Club House Atalante dans des buts associatifs divers
- Conclu une convention avec l'association APRECIAL, association de protection et de réintroduction des cigognes en Alsace
- Délivré cinq concessions dans le cimetière communal situé route de Dachsstein et une concession dans celui situé au quartier du Zich
- Renoncé 11 fois à l'exercice du droit de préemption

Point 4 : Adoption du Règlement Intérieur - mandat 2014-2020. L'assemblée délibérante décide d'adopter définitivement le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Molsheim contenant 47 articles régissant le fonctionnement du Conseil Municipal et les droits des élus.

Point 5 : Comptes de gestion de l'exercice 2013 – Budget Principal et Budgets Annexes. Le Conseil Municipal ayant constaté leur conformité aux comptes de la Ville, a pris acte des comptes de gestion établis par le Trésor Public au titre de l'année 2013 pour les budgets suivants : budget *principal*, budget annexe *succession Albert Hutt*, budget annexe *Forêt*, budget annexe *Camping*, budget annexe *Lotissements*, budget annexe *Locaux commerciaux*, budget annexe *Réseaux*.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim - Séance du 30 juin 2014 -

Point 6 : Compte administratif de l'exercice 2013 et affectation du résultat – Budget Principal. L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget principal* de l'exercice 2013 qui présente un excédent global de **978.552,38 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 3.021.290,56 €
- résultat d'investissement : - 2.042.738,18 €

Point 7 : Compte Administratif de l'exercice 2013 et affectation du résultat - Budget Annexe Succession Albert Hutt. L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Albert Hutt* de l'exercice 2013 qui présente un excédent global de **18.676,75 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 10.593,76 €
- résultat d'investissement : + 8.082,99 €

Point 8 : Compte Administratif de l'exercice 2013 et affectation du résultat - Budget Annexe Camping. L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Camping* de l'exercice 2013 qui présente un excédent global de **31.527,63 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 53.745,06 €
- résultat d'investissement : - 22.217,43 €

Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2013 et affectation du résultat - Budget Annexe Forêt communale. L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Forêt communale* de l'exercice 2013 qui présente un excédent global de **78.770,96 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 54.806,96 €
- résultat d'investissement : + 23.964,00 €

Point 10 : Compte Administratif de l'exercice 2013 - Budget Annexe Lotissements. L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Lotissement* de l'exercice 2013 qui présente un déficit global de **-214.319,26 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 711.461,37 €
- résultat d'investissement : - 925.780,63 €

L'ensemble des lots n'ayant pas encore été vendu, ce budget est déficitaire. Il sera à l'équilibre lorsque les derniers lots seront vendus.

Point 11 : Compte Administratif de l'exercice 2013 et affectation du résultat - Budget Annexe Locaux commerciaux. L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Locaux commerciaux* de l'exercice 2013 qui présente un excédent global de **204.444,99 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 14.149,02 €
- résultat d'investissement : + 190.295,97 €

Point 12 : Compte Administratif de l'exercice 2013 et affectation du résultat - Budget Annexe Réseaux. L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Réseaux* de l'exercice 2013 qui présente un excédent global de **75.531,19 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 9.912,28 €
- résultat d'investissement : + 65.618,91 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 juin 2014 -

Point 13 : Adoption du Budget Supplémentaire 2014 - Budget Principal. Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget principal de l'exercice 2014.

	DEPENSES				RECETTES			
	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Reste à réaliser	Budget total
FONCTIONNEMENT	11.882.100,00 €	180.600,00 €	0,00 €	12.062.700,00 €	11.882.100,00 €	180.600,00 €	0,00 €	12.062.700,00 €
INVESTISSEMENT	5.223.995,00 €	2.461.088,88 €	608.565,52 €	8.293.648,70 €	5.223.995,00 €	2.834.380,35 €	235.273,35 €	8.293.648,70 €

Point 14 : Adoption du Budget Supplémentaire 2014 - Budget Annexe succession Albert Hutt. Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe succession Albert Hutt de l'exercice 2014 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	10.830,00 €	8.273,76 €	19.103,76 €	10.830,00 €	8.273,76 €	19.103,76 €
INVESTISSEMENT	4.010,00 €	16.356,75 €	20.366,75 €	4.010,00 €	16.356,75 €	20.366,75 €

Point 15 : Adoption du Budget Supplémentaire 2014 - Budget Annexe Camping. Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Camping de l'exercice 2014 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	48.710,00 €	25.635,06 €	74.345,06 €	48.710,00 €	25.635,06 €	74.345,06 €
INVESTISSEMENT	64.310,00 €	9.459,21 €	73.769,21 €	64.310,00 €	9.459,21 €	73.769,21 €

Point 16 : Adoption du Budget Supplémentaire 2014 - Budget Annexe Forêt Communale. Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Forêt communale de l'exercice 2014 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	98.372,00 €	31.406,96 €	129.778,96 €	98.372,00 €	31.406,96 €	129.778,96 €
INVESTISSEMENT	25.322,00 €	55.370,96 €	80.692,96 €	25.322,00 €	55.370,96 €	80.692,96 €

Point 17 : Adoption du Budget Supplémentaire 2014 - Budget Annexe Lotissements. Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Lotissements de l'exercice 2014 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	3.160.666,00 €	0,00 €	3.160.666,00 €	3.160.666,00 €	0,00 €	3.160.666,00 €
INVESTISSEMENT	3.150.666,00 €	0,00 €	3.150.666,00 €	3.150.666,00 €	0,00 €	3.150.666,00 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 juin 2014 -

Point 18 : Adoption du Budget Supplémentaire 2014 - Budget Annexe Locaux Commerciaux.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Locaux commerciaux de l'exercice 2014 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	51.040,00 €	0,00 €	51.040,00 €	51.040,00 €	0,00 €	51.040,00 €
INVESTISSEMENT	20.818,00 €	204.444,99 €	225.262,99 €	20.818,00 €	204.444,99 €	225.262,99 €

Point 19 : Adoption du Budget Supplémentaire 2014 - Budget Annexe Réseaux.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Réseaux de l'exercice 2014 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2014	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	14.976,00 €	11.412,28 €	26.388,28 €	14.976,00 €	11.412,28 €	26.388,28 €
INVESTISSEMENT	11.476,00 €	77.031,19 €	88.507,19 €	11.476,00 €	77.031,19 €	88.507,19 €

Point 20 : Subvention au Budget Annexe succession Albert Hutt.

Comme chaque année depuis 2007, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe succession Albert Hutt. Celle-ci s'élève à 4 010 €, elle correspond au montant annuel de l'amortissement des pianos acquis sur ce budget annexe et mis à disposition de l'École Municipale de Musique et de Danse de Molsheim.

Point 21 : Attribution d'une subvention à l'Institut Protestant pour enfants déficients auditifs "Brückhof" au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 81 € à l'institut Protestant pour enfants déficients auditifs "Brückhof".

Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte qui se déroulera pendant neuf jours au Centre du Lazaret à Sète du 26 juin au 4 juillet 2014 et qui concerne un élève originaire de Molsheim.

Point 22 : Subvention aux Scouts et Guides de France, de l'Equipe Compagnon du Groupe Saint Materne de Molsheim.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 530 € est attribuée à l'équipe des compagnons du groupe Saint Materne de Molsheim pour leur permettre de participer à une rencontre internationale entre scouts qui se tiendra en Serbie durant l'été 2014.

Point 23 : Renouvellement du Conseil Municipal - exercice du droit à formation des membres du Conseil Municipal.

Le code général des collectivités reconnaît aux élus un droit individuel de formation. L'exercice de ce droit donne lieu à des frais de formation obligatoirement pris en charge par les collectivités à condition que les formations soient dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Il appartient au Conseil Municipal d'encadrer ce droit à formation. A ce titre, l'assemblée a décidé d'ouvrir un droit individuel et annuel à hauteur de 500 €, pouvant être cumulé sur la durée du mandat et dans la limite de 3 000 € par élu.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 juin 2014 -

Point 24 : Création du service scolaire et périscolaire – transfert des services périscolaires du CCAS à la Ville – prise en régie directe des services périscolaires primaires de l'OMS – mise à jour du Document Unique des Primes et Indemnités.

La Ville de Molsheim a décidé la création d'un Service Scolaire et Périscolaire rattaché à la Direction de l'Accueil et des Services à la Personne. Cette création vise à regrouper dans un pôle unique les différents services intervenant dans le domaine de l'enfance, gérés jusqu'à présent par la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office Municipal des Sports.

Ce service, qui va relever exclusivement de la Ville, doit être opérationnel au 1^{er} septembre 2014. Les objectifs suivants ont été assignés à ce service :

- proposer un guichet unique aux familles pour toutes les questions scolaires et périscolaires, que les enfants soient scolarisés en écoles maternelles ou élémentaires.

- apporter de la cohérence dans l'organisation du service en harmonisant notamment les modalités de fonctionnement, les modes de tarification, ou encore les moyens de paiement.

Les structures suivantes, actuellement gérées par le CCAS, sont transférées au Service Scolaire et Périscolaire :

- les garderies périscolaires maternelles
- les restaurants de garderies maternelles
- la cantine primaire

Les structures suivantes, actuellement gérées par l'Office Municipal des Sports, sont transférées au Service Scolaire et Périscolaire :

- accueil du soir,
- mercredis récréatifs,
- accueil de loisirs sans hébergement

Le C.C.A.S. et l'OMS ne seront dès lors plus en charge de la gestion de ces structures, qui relèveront directement de la Ville. Le transfert du personnel prend effet le 1^{er} septembre 2014 et concerne 25 agents pour le CCAS et 4 agents pour l'OMS.

Point 25: Création de la Direction de l'Accueil et des Services à la Personne – service scolaire et périscolaire – mise à disposition de personnels de la Ville auprès du CCAS.

Dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville de Molsheim, il a été décidé de la création d'une Direction de l'Accueil et des Services à la personne englobant le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'agent qui sera en charge de cette direction devra être mis à disposition auprès du CCAS dans le cadre d'une convention que le Conseil Municipal a validé.

Point 26: Modification des droits et tarifs des services publics locaux : tarifs périscolaires.

Pour accompagner la réorganisation des services municipaux et la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal décide la création de nouveaux tarifs pour les services périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires.

Prenant acte des droits acquis, il approuve l'application d'un abattement de 30 % au profit du personnel de la Ville sur l'ensemble des tarifs des services périscolaires.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2014.

Point 27: Mise en place d'une régie d'avances.

Pour permettre au nouveau Service Scolaire et Périscolaire de fonctionner, une régie d'avances est créée pour le paiement des dépenses suivantes :

- frais d'affranchissement et d'envoi postal
- frais de réception et de mission
- petites fournitures diverses

Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est fixé à 500 €.

Point 28: Modification du tableau des effectifs.

Divers mouvements de personnel ou évolutions de postes nécessitent plusieurs modifications du tableau des effectifs. Celles-ci concernent un renforcement saisonnier au musée, ainsi que le renouvellement d'un poste d'apprentie CAP petite enfance par une personne déjà en poste.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 juin 2014 -

Point 29: Elections professionnelles 2014 : composition et fonctionnement du Comité Technique de la Ville de Molsheim et du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville de Molsheim.

Dans la perspective des élections professionnelles programmées en décembre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur :

- la fixation à 5 du nombre de représentants du personnel et de la collectivité au Comité Technique. Le nombre de représentants auprès du Comité Technique et auprès du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de travail, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel
- le maintien de la parité numérique entre les deux collèges.

Point 30: Comité Technique – Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail: rattachement du CCAS à la Ville.

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique (CT) soit créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il prévoit aussi qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et du conseil d'administration d'un établissement public rattaché à cette collectivité, de créer un Comité Technique commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents. La Ville de Molsheim a déjà son propre CT.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), employant moins de 50 agents, dépendait jusqu'à présent du CT du Centre de Gestion.

Il apparaît opportun de rattacher les agents du CCAS au Comité Technique de la Ville à compter du 1^{er} septembre 2014.

La même démarche est proposée pour le rattachement des agents du CCAS au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail, qui sera créé auprès de la Ville de Molsheim à compter du 1^{er} janvier 2015.

Point 31: Renouvellement du contrat d'engagement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent.

L'équipe cadre de vie est composée de deux agents recrutés dans le cadre de contrats aidés. Elle est encadrée par un adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire recruté sur la base d'un contrat d'un an qui arrive à échéance le 18 juillet 2014.

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement du contrat du coordinateur de l'équipe cadre de vie pour une durée d'un an à compter du 19 juillet 2014 au 18 juillet 2015.

Point 32: Autorisation de conclure une convention de Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

La Ville de Molsheim compte parmi ses effectifs depuis quatre ans une personne ayant le statut de travailleur handicapé employée dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. La qualité de travailleur handicapé rend possible la prolongation de ce type de contrat dans la limite de cinq ans, par renouvellement annuel.

Le Conseil Municipal autorise la signature d'un nouveau contrat aidé type CUI-CAE pour cette personne à raison de 20 heures hebdomadaires et à compter du 1^{er} septembre 2014, pour une durée de douze mois.

Point 33: Présentation du rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés - situation au 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim - Séance du 30 juin 2014 -

Point 34: Projet Urbain Partenarial (PUP) - Convention avec la SCI EST - PROMOGIM. Le Conseil Municipal approuve la création d'un Projet Urbain Partenarial (PUP). La SCI EST, représentée par PROMOGIM, est devenue propriétaire d'un terrain de 13 302 m² situé entre la route de Dachstein et les voies ferrées.

Cette société prévoit la construction de 5 bâtiments à usage d'habitation, représentant près de 80 logements. Pour mener à bien ce projet, des équipements publics profitant principalement aux habitants de ce secteur doivent être réalisés. Le PUP permet la réalisation de ces équipements publics (voirie et réseaux divers) et de répartir leur coût entre la Ville de Molsheim et l'aménageur.

Le Conseil Municipal approuve le montage présenté et autorise la signature de la convention de PUP.

Point 35: Acquisition foncière amiable : Réseau Ferré de France. Le Conseil Municipal décide de l'acquisition auprès de Réseau Ferré de France des parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Contenance
9	408	Environ 3 700 m ² (Détachés de la parcelle mère)
28	324/34	586 m ²
28	325/34	269 m ²

Le prix d'achat global de cet ensemble de parcelles d'environ 4 555 m² est fixé à 45.000 € HT.

Point 36: Rallye d'Alsace – 5^{ème} édition - convention de participation. Organisé depuis 2010 en Alsace, le Rallye de France - Alsace a succédé au Tour de Corse né en 1973. La 5^{ème} édition de cette compétition se tiendra du jeudi 2 octobre au dimanche 5 octobre 2014.

En partenariat avec la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) le tracé de cette édition passe par Molsheim.

La Ville accueillera le Rallye de France-Alsace le vendredi 3 octobre 2014, pour une journée d'étape qui comprendra deux contrôles de passage, le matin et l'après-midi.

Les contrôles auront lieu sur la place de l'Hôtel de Ville. Des animations en parallèles seront organisées.

Cet évènement sportif permet à la ville de profiter d'une importante couverture médiatique et devrait drainer un afflux conséquent d'amateurs.

Afin de finaliser ce partenariat, il y a lieu de signer une convention au terme de laquelle la Ville s'engage à soutenir financièrement la FFSA en lui attribuant une subvention de 20.000 €.

En contrepartie, la FFSA s'engage à réaliser son action conformément au programme suivant :

- les concurrents partent le matin de Strasbourg, en direction du Sud du Bas-Rhin et des Vosges, pour entamer une 1^{ère} boucle de 3 épreuves spéciales ;
- retour des concurrents vers Strasbourg pour un parc de regroupement et une assistance dans l'enceinte du Zénith. Sur le retour vers Strasbourg, les concurrents passent par Molsheim afin d'y opérer un contrôle de passage ;
- les concurrents repartent ensuite pour une 2^{ème} boucle des 3 mêmes épreuves spéciales et retournent en fin de journée vers Strasbourg pour participer à l'épreuve super spéciale de Strasbourg. Sur le retour vers Strasbourg, les concurrents passent par Molsheim, afin d'y opérer un contrôle de passage.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 20.000 € à la Fédération Française du Sport Automobile, ainsi que le projet de convention.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 juin 2014 -

Point 37: Protocole transactionnel - résiliation de marché public - révision du POS de la Ville et sa transformation en PLU.

Le Conseil Municipal approuve un protocole transactionnel permettant la résiliation d'un marché public attribué à "Atelier Villes & Paysages" relatif à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Ville de Molsheim et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Point 38: Protocole transactionnel – Association du Foyer Saint Joseph.

Pour mener à bien les travaux de réhabilitation de la Mairie, le parking situé Place de l'Hôtel de Ville est fermé pour plusieurs mois. Afin d'éviter que les véhicules des agents de la Ville ne stationnent sur la voie publique et limite ainsi la place pour les clients et les touristes, l'association du Foyer Saint Joseph accepte de mettre à disposition son parking au profit des agents de la commune.

De manière à permettre une utilisation souple de ce parking, la commune a prévu de poser une barrière électrique d'un montant de 8 000 € TTC. Cette installation sera remise en pleine propriété de l'association du Foyer Saint Joseph en contrepartie de la mise à disposition gracieuse de son parking pendant la durée des travaux en cours.

Point 39: Coopération intercommunale – SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs : notification des modifications statutaires.

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la Commune de Dorlisheim du SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs et de doter le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs de la compétence intitulée : « *Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales* » ; et adopte les nouveaux statuts du SIVOM.

Point 40: Rapport annuel 2013 – délégation de service public du camping municipal.

Le Conseil Municipal prend acte sans observation du rapport annuel pour 2013 de la délégation de service public au camping municipal.

Point 41: Mesures environnementales - signature d'un bail emphytéotique avec le CSA .

Le Conseil Municipal décide de confier la gestion de sites à vocations écologiques au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
52	29	Mittlere Gebreit	18,91 ares
52	75	Dompeter Feld	90,65 ares

Point 42: Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2014 :

Le Conseil Municipal a approuvé l'exercice forestier 2014 de la forêt communale de Molsheim à Urmatt.

- * état prévisionnel des coupes de bois
- * programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux
- * bilan prévisionnel 2014.